



BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2017

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2017.

I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice.
- Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

II/ Les contraintes budgétaires :

Dans son objectif de plan d'économie, l'état a décidé de diminuer ses dotations aux collectivités de 30 % entre 2014 et 2017.

En 2017, la CCQB voit sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuée encore d'environ 50 000 € passant de 586 993 € en 2016 à 536 878 € en 2017.

Evolution DGF perçue par la CCQB entre 2014 et 2017 :

2014	2015	2016	2017
760 127 €	673 720 €	586 993 €	536 878 €
	Soit - 86 407 € (-11,37%)	soit - 86 727 € (-12.87%)	Soit - 50 115 € (-8.54 %)

Soit une baisse d'environ 29.4 % entre 2014 et 2017.

III/ La fiscalité :

Cette année, la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation servant de base au calcul des impôts locaux ne sera que de 0.4 % contre 1 % en 2016 (la revalorisation est définie sur le taux d'inflation constatée et non plus sur le taux d'inflation prévisionnelle).

La CCQB a fait le choix encore cette année de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Ce résultat est obtenu grâce à :

- Une évaluation « au plus juste » des dépenses de fonctionnement.
- Une maîtrise des coûts, notamment au chapitre « voirie » et « charges de personnel ».

- **Les taux proposés sont repris à l'identique, à savoir :**

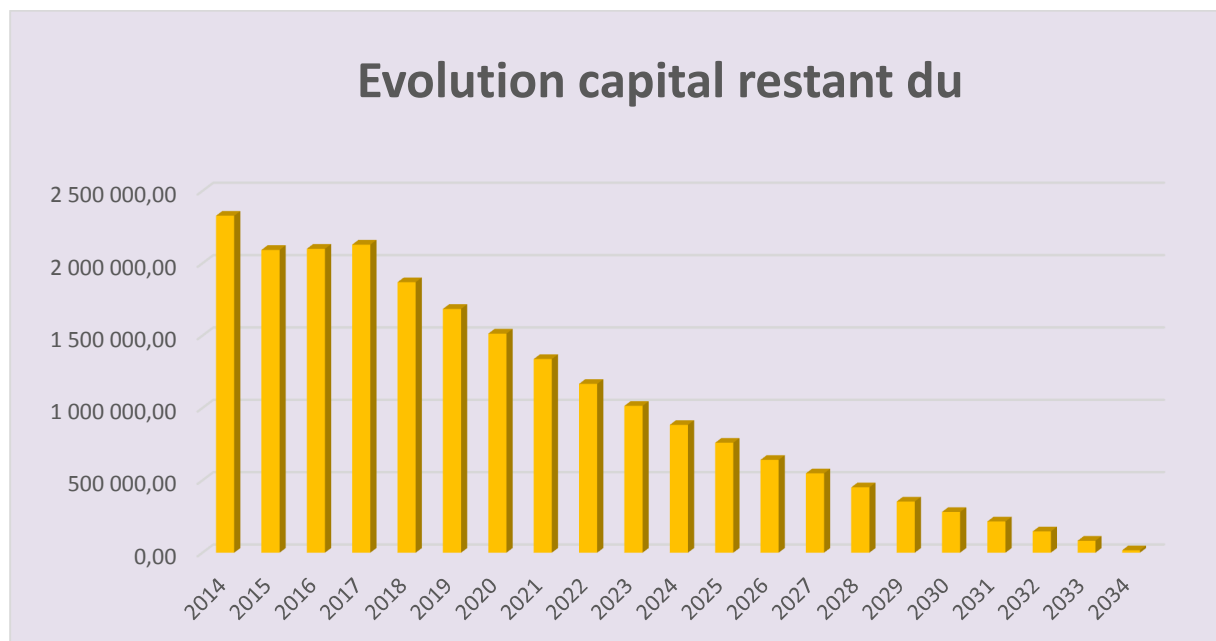
Taxe d'habitation :	9.11 %
Taxe foncière bâti :	8.10 %
Taxe foncière non bâti :	65.10 %
Cotis. Foncière des Entreprises :	16.44 %
Fiscalité prof. de zone :	27.72 %

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Cette année il est proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13.00 % contre 12.80 % en 2016.

IV/ La dette :

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 2 129 096.21 €.



Les emprunts prévus au budget 2017 :

- 200 000 € pour la construction de la crèche intercommunale à Montcuq (déjà prévu au BP 2016).
- 80 000 € pour l'achat d'un bâtiment à Montcuq afin d'y installer l'Office de Tourisme (déjà prévu au BP 2016).
- 200 000 € pour la rénovation du Pont de Russac à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie.
- 100 000 € pour l'acquisition d'un tracteur épaveuse.
- 50 000 € pour l'aménagement d'un local à archives au bâtiment Lagarde.
- 40 000 € pour l'acquisition d'un lamier.

V/ Les principaux investissements budgétisés pour 2017 = 2 850 960 € :

- Construction crèche intercommunale à Montcuq : 824 000 €.

- L'entretien de la voirie intercommunale : 816 000 €.
- Rénovation d'un bâtiment sur Montcuq pour y installer l'Office de Tourisme : 602 310 €.
- Rénovation pont de Russac à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie : 207 300 €.
- Achat d'un tracteur épaveuse : 115 500 €.
- L'aménagement des chemins de St Jacques de Compostelle : 99 400 €.
- Rénovation thermique – toiture et isolation locaux administratifs : 71 150 €.
- L'acquisition d'un lamier pour l'élagage : 64 300 €.
- Aménagement local archives – Bâtiment Lagarde : 51 000 €.

VI/ Autorisation de programme / crédit de paiement étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI):

L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

L'étude sur le (PLUI) qui va s'étaler sur 4 ans est estimée aujourd'hui à **216 000.00 € TTC** hors charges de personnel liées à l'embauche du chargé de mission destinée à suivre cette opération (CDD à mi-temps).

Pour le budget 2017, il est prévu de répartir les crédits de paiement relatifs à cette opération par exercice de la manière suivante :

Crédit de paiement	2017	2018	2019	2020
Dépenses prévisionnelles	20 000.00 €	66 000.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €

VII/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2017	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	4 457 367 €	3 826 817 €	8 284 184 €
BA TRANSPORT REPAS	29 382 €	27 200 €	56 582 €
BA ZONE D'ACTIVITE	493 690 €	467 960 €	961 650 €
BA MAISON MEDICALE	41 469 €	36 640 €	78 109 €
BA ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU	11 338 €	40 303 €	51 641 €
BA TRANSPORT FUNERAIRE	22 597 €	4 070 €	26 667 €

Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2016 :

Dépenses :

- Augmentation des dépenses à caractère général de 1 636 € soit + 0.13 % sachant que la taxe sur les ordures ménagères (637) augmente de +10 634 €.
- Augmentation des charges de personnel de 54 966 € soit + 5.5 % :
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - L'augmentation des cotisations salariales et patronales.
 - L'évolution due au déroulement des carrières.
 - La mise en place du Parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).
 - La création d'un poste de coordonnateur Enfance-Jeunesse, CDD de 6 mois à 35h.
 - La création d'un poste d'animateur Relais Assistantes Maternelles.
 - La création d'un poste de chargé de mission PLUI, CDD à mi-temps.
 - Création de 2 postes agents service voirie (CAE et Contrat d'avenir).
- Les subventions aux associations baissent de 8 684 € soit -2.8 %. Cette diminution est essentiellement liée au nouveau mode de calcul sur les heures réelles facturées en 2016.
- La participation aux écoles est supprimée afin de respecter les principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent le fonctionnement des communautés de communes. Le fonctionnement des écoles étant de compétence communale, la communauté de communes ne peut intervenir conjointement.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 585 763 € à 1 039 022 € soit + 453 259 € (+77.4 %). Cette augmentation est exceptionnelle cette année et essentiellement dû au résultat comptable de l'exercice 2016.
- L'enveloppe fonds de concours aux communes pour les projets d'investissements communaux reste identique.

Recettes :

- L'excédent antérieur reporté passe de 223 772 € à 656 859 € (soit + 433 087 €).
- Les produits des services enregistrent une baisse de 3 370 € (- 11.7%).
- Le chapitre impôts et taxes connaît une baisse de 18 045 € (soit -0.6 %) essentiellement due au FPIC en application de la règle de droit commun, c'est-à-dire avec reversement d'une partie aux communes contrairement à l'année 2016 où celui-ci a été conservé en totalité par la communauté de communes.

- Le chapitre dotations et participations enregistre une baisse de 39 666 € (-5.3 %) notamment due à une baisse de la DGF de 8.5 % cette année.

Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2016 :

- BA zone d'activité : les recettes de ventes de terrains estimées à 100 000 € en 2016 n'ayant pas été réalisées ont été reportées en 2017 et devraient se concrétiser.
- BA transport des repas : il a été prévu le renouvellement d'un des véhicules de portage des repas avec l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 27 200 € TTC. Cet achat bénéficiera d'une subvention TEPCV de 5 000 €.
- Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.

VIII/ Les principaux chiffres clés des dépenses par domaine d'intervention* :

**Ces montants ne comprennent pas les emprunts qui peuvent être liés à ces services.*

- **Le service technique - voirie en 2017 :**

Dont :

- Matériaux divers : 20 000 €
- Réparation engins : 50 000 €
- Ouvrages d'art : 25 000 €
- Matériel et outillage : 2 200 €
- Matériaux entretien voirie : 661 000 €
- Garde-corps : 5 000 €
- Signalisation : 20 300 €
- Logiciel voirie : 9 000 €
- Remplacement pneumatiques engins : 15 000 €
- Aménagement aires de propreté : 14 810 €
- Programme voirie 2017 : 155 000 €
- Achat tracteur épareuse : 115 500 €
- Achat lamier : 64 300 €
- Achat remorque porte engin : 7 100 €
- Véhicule service technique : 14 000 €
- Aménagement centre technique Montcuq : 5 050 €
- Rénovation Pont de Russac : 207 300 €
- Carburants : 80 000 €
- Entretien matériel roulant : 50 000 €
- Vêtement de travail et EPI : 14 430 €
- Location hangars-garages et dépôt : 2 710 €
- Locations mobilières : 3 770 €
- Autres (contrat de prestation de service, petit équipement, entretien bâtiment...) : 37 072 €
- Charges de personnel : 612 975 €

**Dépenses
2017
2 191 517 €**

- **L'enfance-Jeunesse en 2017:**



Dont :

- Projet crèche : 824 000 €
- Véhicule Relais Assistantes Maternelles : 15 550 €
- Fonds de concours sécurisation ALSH Montcuq : 1 656 €
- Participation aux ALSH : 56 917 €
- Participation aux crèches : 105 343 €
- Travaux de rénovation crèches : 19 500 €
- Actions en faveur des assistantes maternelles : 600 €
- Autres (spectacle, collations, transport) : 4 300 €
- Charges de personnel : 25 184 €

- **Le tourisme en 2017 :**



Dont :

- Rénovation bâtiment Office de Tourisme à Montcuq : 602 310 €
- Subvention Office de Tourisme : 133 000 €
- Entretien chemins de randonnées : 14 100 €
- Signalétique d'info locale : 500 €
- Aménagement chemin de St Jacques de Compostelle : 99 400 €
- Logiciel sentiers de randonnées : 1 800 €
- Logiciel taxe de séjour : 4 428 €
- Signalisation randonnées : 1 700 €
- Autres (maintenance logiciel, collations, petit équipement...) : 6 420 €

- **La piscine intercommunale en 2017 :**



Dont :

- Rénovation piscine : 21 000 €
- Maintenance et entretien piscine : 12 680 €
- Mobilier piscine : 450 €
- Autres (Electricité, analyses...) : 35 695 €
- Charges de personnel : 57 644 €

- **La médiathèque intercommunale en 2017:**



Dont :

- Mobilier : 3 700 €
- Travaux agencement : 2 500 €
- Achat livres et CD : 7 600 €
- Animation médiathèque : 2 600 €
- Bibliothèque numérique BDP : 750 €
- Transport des écoles vers la médiathèque : 1 900 €
- Autres (chauffage, ménage...) : 7 054 €
- Charges de personnel : 86 006 €

Note synthétique du budget 2017 présentée à Montcuq-en-Quercy-Blanc, le 10/04/2017.